

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 489 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I. ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 10.000 euros est attribuée à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I, 14, rue de Paradis (10e) pour la numérisation de documents d'archives qui enrichiront leur musée virtuel. 2018-03183 ; 44201.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I. la convention jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la nature 20421, rubrique 3121, AP 1803870 subvention d'équipement au titre de la mémoire, budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO